

REGLEMENT DU CLASSEMENT NATIONAL

ACTIVITE SPORTIVE DES CLUBS

Le Classement National Activité Sportive des Clubs permet la reconnaissance de la valorisation des clubs, au travers de leur implication et de leur dynamisme dans l'organisation de compétitions locales.

1- Présentation du Classement National Activité Sportive des Clubs :

Le Classement National Activité Sportive des Clubs est un classement unique et additionnel qui attribue des points aux clubs qui organisent des épreuves, en mobilisant leurs adhérents. Ils participent ainsi au développement et au dynamisme de la voile sportive. Un club gagne des points grâce à son engagement dans le développement de l'activité sportive de notre sport.

2- Calcul du Classement National Activité Sportive des Clubs :

Ce classement prend uniquement en compte les résultats transmis à la FFVoile pour les épreuves de grade 5 (5a, 5b, 5c) dans la limite des quarante (40) épreuves les plus fréquentées de chaque club.

Un licencié qui participe à une épreuve rapporte un (1) point au club qui organise la régata, quel que soit le club d'appartenance du licencié qui a participé.

Les points ainsi acquis ne sont pas liés à une pratique particulière (Habitable / Voile Légère).